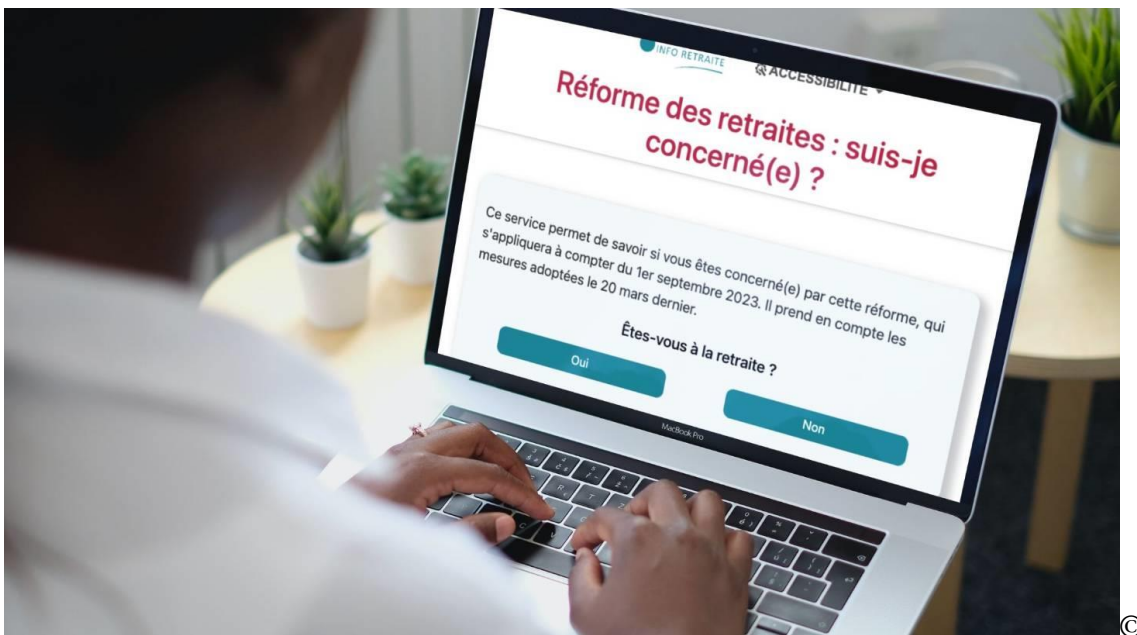


Réforme des retraites : la grosse menace des oubliés des trimestres TUC pour carrières longues

- Par [Mathieu BRUCKMULLER](#)
- Publié le [mercredi 31 janvier 2024](#) à 18h00
- Réagir



Montage MoneyVox / Canva - capture Info-retraite.fr

Près de 2 millions de particuliers qui ont effectué des TUC, pour travaux d'utilité collective, ou autres stages d'insertion doivent en théorie profiter des avancées prévues par la réforme des retraites. Sauf que les bénéficiaires des carrières longues sont toujours pénalisés.

« Corriger les injustices du passé ». C'était l'une des promesses du gouvernement lors de la mise en place de [la réforme des retraites](#) : des trimestres de travaux d'utilité collective, aux autres stages d'insertion jusqu'à présent non enregistrés par l'Assurance retraite doivent désormais donner droit à des trimestres validés. Des trimestres vous permettant d'atteindre plus vite le taux plein.

Concrètement, la loi du 14 avril 2023 de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 a modifié l'article L. 351-3 du code de la sécurité sociale. Elle prévoit ainsi que les périodes de « stage » dont les cotisations ont été prises en charge par l'Etat seront désormais prises en compte pour l'ouverture des droits à pension.

[Réforme des retraites : quand vos trimestres TUC seront-ils intégrés à votre carrière ?](#)

Résultat, l'ensemble des trimestres effectués par les stagiaires de la formation professionnelle dans le cadre des TUC sont désormais pris en considération.

« On attend pendant 40 ans que les TUC soient enfin reconnus comme du travail... et on ne nous donne que la moitié ! »

« Le dispositif réglementaire a été modifié en ce sens également et est opérationnel pour la prise en compte de ces trimestres pour les salariés faisant valoir leurs droits à la retraite à l'âge légal de départ désormais fixé à 64 ans. Il reste cependant que soient modifiées les dispositions réglementaires permettant la prise en compte de trimestres réputés cotisés en qualité de TUC pour le bénéfice du dispositif carrière longue, permettant aux assurés de bénéficier d'un départ avant 64 ans... », indique un communiqué de l'association « TUC, les oubliés de la retraite ».

La menace du Conseil d'Etat

« On attend pendant 40 ans que les TUC soient enfin reconnus comme du travail... et on ne nous donne que la moitié ! », [expliquait récemment à MoneyVox](#) Franck Rougier, membre de l'association « TUC, les oubliés ». « Dans l'association, certains ne peuvent partir en départ anticipé qu'un mois avant le nouvel âge légal... Si leurs trimestres de TUC étaient réputés cotisés, ce serait 13 mois avant ! ».

Dans ce contexte, l'association passe à la vitesse supérieure et saisit officiellement le gouvernement pour prendre les mesures réglementaires nécessaires. « En cas de refus ou d'absence de réponse, nous saisissons le Conseil d'Etat afin que la juridiction suprême de l'ordre administratif ordonne au gouvernement de modifier les textes réglementaires applicables en la matière », explique l'association.

Près de 2 millions de personnes sont concernés par des travaux d'utilité collective (TUC) réalisés dans les années 80 ou par des stages d'insertion effectués entre les années 70 et 90.

** A compter du 1^{er} septembre 2023, l'âge légal de la retraite sera relevé progressivement de trois mois par an pour atteindre 64 ans en 2030, contre 62 ans aujourd'hui.*

*** Source : projet de réforme des retraites du gouvernement présenté le 10 janvier 2023.*

NB : Il s'agit d'un simulateur simplifié qui présente les cas généraux. Pour une simulation personnalisée, rendez-vous sur le simulateur du [site info-retraite](#).



Mathieu BRUCKMULLER

Après une maîtrise en droit social à Rennes et un troisième cycle en information économique et sociale à Paris-Dauphine, Mathieu Bruckmüller s'est... [Lire la suite](#)

SUR LE MÊME SUJET

14/09/2023 **CARRIÈRE LONGUE** : les trimestres TUC vont-ils vous permettre de partir plus tôt à la retraite ?

01/09/2023 **CARRIÈRE LONGUE** : ce qui change avec la réforme des retraites

19/07/2023 **RETRAITE** : « Puis-je racheter des trimestres pour un départ anticipé pour carrière longue ? »

11/07/2023 **CARRIÈRE LONGUE** : comment compter vos trimestres pour partir à la retraite plus tôt